

DECISION DU MAIRE DE CAVIGNAC
N° DEC 02-2022
Présentée au Conseil municipal 2022

Envoyé en préfecture le 28/02/2022

Reçu en préfecture le 28/02/2022

Affiché le

ID : 033-213301146-20220228-DEC2_2022-AU

SLOX

Conformément à la délibération du 8 octobre 2020 relative aux délégations consenties au Maire par le Conseil municipal de Cavignac et dans le cadre des crédits budgétaires et des opérations engagées, il a été pris les décisions suivantes :

Pour la Commune :

- Acceptation de l'avenant n°3 au contrat de fourniture de repas à la cantine avec SOGERES pour ajuster les prix face à l'inflation soudaine et imprévisible au moment de la consultation (hausse inférieure à 3%) :
 - o Déjeuner maternelle de 3,08€ HT à 3,17€ HT soit 3,34€ TTC
 - o Déjeuner élémentaire de 3,28€ HT à 3,38€ HT soit 3,56€ TTC
 - o Déjeuner adulte de 3,50€ HT à 3,60€ HT soit 3,80€ TTC
 - o Goûter de 0,73€ HT à 0,75€ HT soit 0,79€ TTC
- Acceptation de l'avenant n°2 LOT 8 travaux de la Maison des Associations avec l'entreprise COURBIN en moins-value pour un montant de 3 437,16€ TTC
- Réfection d'un accotement avec pose de bordure T2 et d'une partie du revêtement de la chaussée au carrefour rue de Papon et rue des Lavandières avec la société COLAS via le marché à bon de commandes de la CCLNG pour un montant de 27 716,48€
- Remise en place des tuiles canal de la toiture de l'école avec La Mondiale des Toitures pour 6 600€ TTC
- Entretien de la couverture (fonctionnement) et remplacement des 2 velux et des gouttières (investissement) de la Salle polyvalente du bas de la Maison des Associations avec La Mondiale des Toitures pour 10 200€ TTC
Fourniture et pose de matériels de protection incendie pour les nouvelles salles de la Maison des Associations avec Accord Incendie pour 807,90€ TTC
- Travaux de pose de bordures T2 rue de Bonin par Dugas TP pour 4 161,60€ TTC

Pour la Régie agricole :

- Commande d'un pulvérisateur à SAS DENIAU pour 13 500€ HT

Fait à CAVIGNAC, le 28/02/2022
Le Maire
Guillaume CHARRIER

